

PRÉSIDENCE DE FRANÇOIS LUCHAIRE (1971-1976)

Répertoire numérique détaillé 20130043/1-24

Établi par
Lucille DUPRÉELLE
sous la direction de Marie-Caroline LUCE, responsable du Service des Archives de
l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Première édition électronique

Archives Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Paris

2024

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.

Il est en français.

Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD (version 2002) aux Archives nationales, il a reçu le visa du Service interministériel des Archives de France le

Sommaire

Fonctionnement interne et gouvernance de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.....	<u>13</u>
Instances dirigeantes.....	<u>13</u>
Gestion du personnel.....	<u>13</u>
Recrutements, nominations et contentieux.....	<u>13</u>
Enseignants et personnel (1969-1973).....	<u>13</u>
Enseignants et personnel (1974-1976).....	<u>13</u>
Rapport De Baecque.....	<u>13</u>
Associations professionnelles et syndicats.....	<u>14</u>
Formations et missions professionnelles.....	<u>14</u>
Locaux, sécurité et maintien de l'ordre.....	<u>14</u>
Centre Tolbiac.....	<u>14</u>
Centres Panthéon, Sorbonne et Saint-Charles.....	<u>14</u>
Centre Censier.....	<u>15</u>
Budget.....	<u>15</u>
Pédagogie, enseignement et vie étudiante.....	<u>15</u>
Organisation des enseignements, examens et diplômes.....	<u>15</u>
Enseignements et examens.....	<u>15</u>
Réformes, diplômes et concours.....	<u>16</u>
Recherche et bibliothèques inter-universitaires.....	<u>16</u>
Bibliothèques inter-universitaires.....	<u>16</u>
Laboratoires et centres de recherche de l'université.....	<u>16</u>
Vie étudiante.....	<u>17</u>
Inscriptions et équivalences des étudiants (1969-1973).....	<u>17</u>
Inscriptions et équivalences des étudiants (1974-1976).....	<u>17</u>
Syndicats et associations étudiants.....	<u>17</u>
Coopérations scientifiques, universitaires, culturelles et associatives.....	<u>17</u>
Coopérations universitaires.....	<u>18</u>
Universités parisiennes.....	<u>18</u>
Universités françaises et étrangères.....	<u>18</u>
Coopérations scientifiques : centres et associations de recherche.....	<u>18</u>
Coopérations institutionnelles, culturelles et financières.....	<u>18</u>
UNESCO.....	<u>18</u>
Associations et engagements socio-culturels.....	<u>19</u>
Liens financiers et commerciaux.....	<u>19</u>
Publications et relations avec la presse.....	<u>19</u>

Référence

20130043/1-24

Niveau de description

Fonds

Intitulé

Présidence de François Luchaire (1970-1976)

Dates extrêmes

1951-1976

Noms des principaux producteurs

François Luchaire, président de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Importance matérielle

1,50 ml, répartis en 5 cartons de type Dimab

Langue des documents

Français

Institution responsable de l'accès intellectuel

Service des archives de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Localisation physique

12, place du Panthéon, 75231 PARIS Cedex 05

Conditions d'accès

Les conditions d'accès à ce fonds d'archives sont régies par le livre II du Code du patrimoine. Compte tenu des articles L.213-1 et L213-2 du Code du patrimoine, certains dossiers portant sur les contentieux et procédures disciplinaires ne sont pas librement communicables (au sein des articles 20130043/2, 20130043/3, 20130043/17). Pour les consulter, une demande d'accès anticipé doit être formulée auprès du Service interministériel des Archives de France.

Conditions d'utilisation

Conditions d'utilisation soumises au règlement de la salle de lecture.

Modalités d'entrée

Ce versement a été pris en charge par le Service des archives de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en 2013.

Historique du producteur

François Luchaire (1919-2009) est fils de préfet, avocat au barreau de Caen dès 1938, et appartient à une famille comptant de nombreux universitaires. Ainsi, Jules Zeller, historien de l'Italie médiévale et moderne, Achille Luchaire, son grand-père, professeur d'histoire médiévale en Sorbonne, Julien Luchaire, son oncle, fondateur et premier directeur de l'Institut français de Florence. Durant la Seconde guerre mondiale, François Luchaire rejoint la Résistance puis les Forces françaises libres. Il est agrégé de droit public en 1945, professeur

de droit constitutionnel à l'université de Nancy en 1949, puis à la Faculté de droit de l'université de Paris en octobre 1964 en tant que professeur titulaire à la chaire de droit constitutionnel¹. Parallèlement, il poursuit une carrière politique et assume les fonctions de conseiller à la Présidence du Conseil au cours de la dernière année de la Quatrième République. Il participe à la rédaction de la Constitution du 4 octobre 1958 et est nommé membre du Conseil constitutionnel en 1965, où il siège jusqu'en 1974. Durant son mandat à la tête de l'université, son activité politique ne s'interrompt pas puisqu'il participe à la fondation du Mouvement des radicaux de gauche et soutient la candidature de François Mitterrand aux deux élections présidentielles de 1974 et 1981. La gauche arrivée au pouvoir, il remplit plusieurs missions auprès de Pierre Mauroy et Robert Badinter (son collègue à Paris 1). De 1984 à 1989, il siège au Conseil économique et social, ainsi qu'à la Cour internationale de Justice de La Haye, de 1984 à 1986. Il est enfin conseiller en service extraordinaire au Conseil d'État de 1989 à 1993² et met un terme à sa carrière de professeur en 1988³.

Ses principaux travaux scientifiques portent sur le droit constitutionnel français et européen, le droit des collectivités d'Outre-mer et la protection des droits et des libertés. Il écrit notamment sur le Conseil constitutionnel et sa jurisprudence, ainsi que sur la Constitution de la Seconde République⁴.

En 1971, à l'âge de 52 ans, François Luchaire est élu président de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour un mandat de cinq ans. Il appartient à la « génération des « fondateurs » »⁵, soit celle des professeurs de l'ancienne Université de Paris. Cette génération opte pour la constitution d'une université de type nouveau et entraîne avec elle des collègues et disciples, agents administratifs, bibliothécaires, chercheurs et étudiants, pour former des Unités d'Enseignement et de Recherche (UER). Celles-ci composent le nouvel établissement de sciences humaines et sociales, créé le 1^{er} janvier 1971.

Avant la création de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la Faculté de droit de Paris exerce, du fait de sa localisation dans la capitale, une influence notable dans les affaires publiques. Toutefois, lorsque François Luchaire rejoint la Faculté de droit de Paris en 1964, les jours de l'institution sont comptés⁶. D'une part, en raison de l'augmentation massive du nombre d'étudiants (ce qui implique la création d'un vaste bâtiment rue d'Assas et une déconcentration relative vers les antennes de Clignancourt et Sceaux, bien que le bâtiment de la place du Panthéon reste le siège du pouvoir). D'autre part, en raison du renouvellement des méthodes pédagogiques, puisqu'en 1955 sont créés les travaux dirigés obligatoires, qui permettent un meilleur encadrement et enseignement pratique. De nouveaux enseignants et professionnels font ainsi leur arrivée dans la Faculté, mais leur fonction reste précaire et en 1961, un nouveau corps d'enseignants permanents est créé : les maîtres-assistants, qui ne sont d'abord pas associés à la gestion de l'institution selon la hiérarchisation *de facto* qui existe entre enseignants. De plus, la Faculté évolue avec une mutation vers la pluridisciplinarité : elle est d'abord bi-disciplinaire avec l'arrivée de l'économie et de la science politique dans les années 1960.

¹Dossier administratif de François Luchaire, Décret portant nomination de professeurs titulaires des Facultés de droit et des sciences économiques (23 décembre 1964), Service des archives de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

²Philippe BOUTRY, Christophe CHARLE et Marie-Caroline LUCE, *L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Cinquante ans entre utopie et réalités (1971-2021)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2021, p. 64-65.

³Dossier administratif de François Luchaire, Certificat de cessation de paiement (16 août 1988), Service des archives de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

⁴François LUCHAIRE, *Naissance d'une constitution : 1848*, Paris, Fayard, 1998.

⁵Philippe BOUTRY, Christophe CHARLE et Marie-Caroline LUCE, *L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, op. cit.*, p. 62.

⁶Gérard CONAC, « François Luchaire, pilote d'une transition institutionnelle », in Jeannette BOUGRAB et Didier MAUS (dir.), *François Luchaire, un républicain au service de la République*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2005, p. 169-194.

En mai 1968, l'agitation étudiante se propage depuis Nanterre, provoquant l'occupation des locaux et suscitant des divergences au sein du corps enseignant. Les rencontres enseignantes et le dialogue avec les représentants étudiants sont toutefois maintenus, sous l'égide des doyens Alain Barrère, Claude-Albert Colliard et le professeur Jean Imbert⁷. Dans ce contexte, François Luchaire et certains autres professeurs envisagent la crise de 1968 comme révélatrice de l'archaïsme des structures universitaires, nécessitant des réformes pédagogiques profondes et des méthodes de gestion plus efficaces. Dans cette optique, ces enseignants proposent d'allier la nouveauté et une partie de l'héritage du passé. La loi d'orientation du 12 novembre 1968 permet de sortir de la crise. Préparée notamment par le ministre de l'Éducation nationale, Edgar Faure, la loi s'appuie sur trois thèmes majeurs de 1968 : l'autonomie, la participation et la pluridisciplinarité⁸. Les facultés disparaissent au profit d'universités divisées en UER. Devant le nombre considérable des étudiants parisiens, les anciennes facultés sont éclatées et ce sont les universitaires eux-mêmes qui font leurs propositions au recteur de l'académie de Paris, Robert Mallet. Un consensus émerge : celui de créer à Paris « un grand pôle universitaire ouvert à toutes les disciplines des sciences humaines »⁹. Paris I rassemble ainsi des économistes, des politologues, une minorité de juristes (surtout de droits public et social), ainsi que les historiens, géographes et philosophes de la Sorbonne. Certains membres de l'ancienne faculté de droit, désireux de maintenir peu ou prou l'ancienne structure, créent une deuxième université : Paris II, présidée d'abord par Georges Vedel et désignée comme université de droit, d'économie et de sciences sociales. Enfin, les enseignants de l'ancienne faculté de lettres et sciences humaines non ralliés à Paris I se regroupent dans deux universités : Paris III et Paris IV. Tandis qu'une petite minorité se disperse entre Paris V, au départ à dominante médicale, Paris VI et Paris VII issues de la faculté des sciences.

Le 9 octobre 1970, François Luchaire est élu président de l'Assemblée constitutive provisoire de la future université¹⁰, chargée d'élaborer les statuts et adopter les dispositions nécessaires à la transition avec les anciennes facultés. À la direction de l'Institut des hautes études d'outre-mer de 1960 à 1965¹¹, il a acquis la réputation d'un administrateur et d'un conciliateur efficace. La vice-présidence est alors confiée à Hélène Ahrweiler, professeur d'histoire byzantine, compte tenu de sa participation active aux négociations ayant abouti à la création de Paris I. Ces négociations portent, entre autres, sur la répartition des bâtiments, en particulier ceux de la Sorbonne. L'accord conclu établit que Paris IV conserverait la plus grande partie des locaux d'enseignement autrefois attribués à la faculté de lettres, et que Paris I récupérerait les locaux libérés dans la partie sud. Paris III, appelée à prendre possession du centre Censier, obtient de garder pour sa présidence les bureaux de l'ex-doyen. Plusieurs amphithéâtres sont gérés par le recteur, chaque université ayant le droit d'en solliciter l'usage pour des cérémonies. De plus, pour des raisons de sécurité et pour éviter la saturation, les locaux de la Sorbonne sont dédiés aux activités d'enseignement des deuxième et troisième cycles uniquement. Concernant le bâtiment de la place du Panthéon, les professeurs de droit de Paris I et de Paris II estiment que le siège de leur présidence doit y être établi, pour s'inscrire dans la continuité de la faculté de droit. Un accord est trouvé : les surfaces doivent être partagées par moitié. Dès 1970, pour accueillir les étudiants des premiers cycles, une requête est déposée au ministère, les bâtiments du Panthéon, d'Assas et de la Sorbonne étant trop peu spacieux. Après consultation, le terrain de la rue de Tolbiac est choisi parmi les

⁷*Ibid.*

⁸*Ibid.*

⁹*Ibid.*

¹⁰Registre de l'Assemblée constitutive provisoire, procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 1970, Service des archives de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

¹¹Dossier administratif de François Luchaire, Arrêté du ministère de l'Éducation nationale mettant fin au détachement de François Luchaire (28 août 1965), Service des archives de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

différentes propositions immobilières reçues¹². Le Centre multidisciplinaire d'enseignement et de recherche Tolbiac (aujourd'hui rebaptisé Centre Pierre-Mendès-France) est construit entre 1970 et 1973. Dès le départ, son architecture est l'objet d'une controverse : « tour de force » pour les uns, édifice défaillant pour les autres¹³. C'est à l'automne 1970 que le ministre de l'Éducation nationale, Olivier Guichard, s'engage à faire construire un centre universitaire sur le terrain de la rue de Tolbiac, dans l'objectif de pallier la dispersion des implantations de l'université et faciliter son fonctionnement¹⁴. Toutefois, les démarches sont faites sans consultation préalable des personnels, enseignants et étudiants. Dès le 16 novembre 1971, lorsque le projet architectural est présenté au public, les premières contestations apparaissent : absence de restaurant universitaire, manque d'espaces verts, concentration importante d'effectifs d'étudiants par rapport à la surface du futur bâtiment¹⁵, mais l'avancée du chantier se fait en dépit de ces réticences et la construction est achevée le 30 septembre 1973, afin que l'édifice ouvre ses portes aux étudiants dès la rentrée d'octobre 1973. La particularité du site réside dans sa qualité d'immeuble de grande hauteur (IGH) : il s'agit alors de transposer la législation des IGH, qui concernait principalement les logements et équipements tertiaires, pour l'architecture universitaire, soulevant ainsi des questionnements relatifs aux procédures sécuritaires spécifiques, non mises à jour pour les constructions universitaires¹⁶. De plus, du fait de sa conception, l'immeuble constitue une « lourde charge pour Paris I dont les finances étaient déjà régulièrement déficitaires depuis sa fondation »¹⁷.

François Luchaire est élu premier président de l'université lors de la première séance du Conseil de l'Université, le 10 février 1971¹⁸. A cette séance sont présents le recteur de l'académie de Paris, Robert Mallet, le vice-chancelier et recteur Jacques Dehaussy, et le doyen d'âge Jean-Jacques Juglas, économiste du développement, ancien résistant, ancien député MRP et ancien ministre de la France d'Outre-mer. La candidature de François Luchaire se veut être celle de la défense de l'autonomie de l'Université, en exigeant des moyens, en assurant aux enseignants, étudiants et personnel des conditions de travail décentes, en faisant progresser les méthodes pédagogiques et la recherche scientifique.

Plusieurs correspondants notables apparaissent dans ce fonds : du côté des sciences juridiques et de la présidence, François Luchaire et Pierre Lavigne en droit public, Christian Gavalda en droit des affaires, Claude-Albert Colliard en droit international, Gérard Lyon-Caen et Marcel David en droit du travail, Maurice Duverger en science politique, Pierre Lalumière en finances publiques¹⁹. Concernant les sciences économiques, Henri Bartoli, Pierre Bauchet, Bernard Ducros, Maurice Girault, Jean-Marcel Jeanneney, Pierre Lassègue, Marie Lavigne, Henri Mercillon, Roger Percerou en économie, gestion et mathématiques appliquées, Jean-Jacques Juglas, Charles Morazé en économie du développement. Du côté des sciences humaines, Jean Deshayes, Alain Schnapp (maître assistant à l'époque) en archéologie, Bernard Teyssède en arts plastiques, Philippe Pinchemel, Pierre George en

12Gérard CONAC, « François Luchaire, pilote d'une transition institutionnelle », *op.cit.*

13Sibylle Le VOT, « Les enjeux architecturaux de la démocratisation de l'université : le Centre multidisciplinaire Tolbiac entre recherche sculpturale et dimension constructive », in Éléonore MARANTZ et Stéphanie MECHINE (dir.), *Construire l'Université. Architectures universitaires à Paris et en Île-de-France (1945-2000)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2016, pp. 147-162.

14Ibid, p. 150.

15Ibid, p. 153.

16Ibid, p. 160.

17Christophe CHARLE, « Genèse du Centre multidisciplinaire Tolbiac dans le contexte universitaire des années 1970 », in Florence BOURILLON, Éléonore MARANTZ, Stéphanie MECHINE et Loïc VADELORGE (dir.), *De l'Université de Paris aux universités d'Île-de-France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 168.

18Registre des Conseils de l'université, procès-verbal de la séance du 10 février 1971, Service des archives de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

19Philippe BOUTRY, Christophe CHARLE et Marie-Caroline LUCE, *L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*, *op.cit.*, p. 62.

géographie, Hélène Ahrweiler, Philippe Bernard (maître-assistant), Jean-Baptiste Duroselle, Henri Van Effenterre en histoire, Pierre Burgelin en philosophie, Philippe Mouchez en démographie, Madeleine Grawitz en sociologie, Jacques Ulmann en histoire de l'éducation et des sports, Georges Sudrie en langue et civilisation anglaises.

Ces enseignants-chercheurs participent de la vie de l'université selon une logique démocratique de participation et une logique interdisciplinaire. Les représentants élus des enseignants, des personnels administratifs et des bibliothèques, aussi bien que ceux des étudiants jouent un rôle actif et reconnu dans la vie de l'établissement. De plus, l'interdisciplinarité est pensée comme un moyen d'ouvrir les disciplines vers l'extérieur et d'envisager une certaine unité des sciences sociales et humaines. L'Université Paris 1 rassemble ainsi « des disciplines humanistes (philosophie, histoire, histoire de l'art), des sciences humaines et sociales (géographie, sociologie, économie) et des disciplines juridiques tournées vers la société et le monde (droit du travail, droit international, science politique), ainsi qu'un nouveau domaine, absent des facultés traditionnelles, les arts plastiques, jusque-là isolés dans des écoles spéciales »²⁰.

Durant le mandat de François Luchaire, l'université s'organise, se consolide et s'institutionnalise, mais fait également face aux premières difficultés financières, comme le suggèrent les échanges relatifs au budget de l'établissement (20130043/10). Au cours de l'été 1971, elle se dote d'un Centre de formation permanente, puis d'un premier Service des sports et d'un département de mathématiques, informatique et statistiques à la rentrée de 1971²¹. A la rentrée de 1973, les nouveaux locaux du Centre Tolbiac et la nouvelle bibliothèque universitaire sont inaugurés. À la rentrée 1974, c'est au tour du Centre Saint-Charles, qui abrite alors l'UER d'arts plastiques et l'Institut d'administration des entreprises de Paris. Outre les locaux historiques de la Sorbonne, du Panthéon et des Instituts de géographie (rue Saint-Jacques), d'arts et d'archéologie (rue Michelet), l'université occupe également quelques sites provisoires et des locaux dispersés (rue du Four, boulevard Arago).

Sous la présidence de Luchaire (1971-1976), l'exercice du pouvoir s'inscrit non seulement dans le cadre légal de la loi d'orientation du 12 novembre 1968, mais également dans la tradition de l'ancienne Université de Paris²². Le président s'appuie ainsi sur le Conseil élu de l'université, qui compte des représentants des différents corps enseignants (professeurs, maîtres de conférences, maîtres-assistants et assistants), des personnels administratifs et des bibliothèques, des étudiants et des personnalités extérieures. Luchaire s'appuie également sur le secrétaire général Alcide Quilliot, mais également sur l'agent comptable Michel Langlais. Ses pouvoirs sont délégués statutairement à trois vice-présidents, le premier issu du collège des professeurs, le second du collège étudiant et le troisième du collège des « autres enseignants ». Dès février 1971, l'historienne Hélène Ahrweiler est la première vice-présidente, Gilles Ribardière (UNEF-Renouveau) le second, et l'économiste Marie Lavigne la troisième. En mars 1973, avec le renouvellement du Conseil de l'université, l'archéologue Jean Deshayes devient premier vice-président, Jean-Jacques Peru, vice-président étudiant, et M. Franck, « assistant docteur », puis Mme Eymery, assistante de sciences économiques. En avril 1975, suite à un nouveau renouvellement, Jean Deshayes poursuit comme premier vice-président, accompagné de Michel Lefebvre comme vice-président étudiant et l'historien Michel Kaplan, maître-assistant, comme troisième vice-président.

Les trois vice-présidents siègent ainsi au Bureau de l'université, qui compte également trois autres représentants élus des enseignants, deux représentants élus des personnels ATOS (Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service) et trois représentants élus des étudiants. Au premier Bureau (15 février 1971), l'économiste Henri Bartoli et les

²⁰Christophe CHARLE, « Genèse du Centre multidisciplinaire Tolbiac... », *op.cit.*, p. 165.

²¹Philippe BOUTRY, Christophe CHARLE et Marie-Caroline LUCE, *L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*, *op.cit.*, p. 65.

²²*Ibid.*, p. 66.

juristes Pierre Gaborit et Michel Kornprobst sont les représentants enseignants. Pour les personnels ATOS, il s'agit de Mme Gayral (SNAU-CGT) et de Mme Bernard. Pour les étudiants, MM. Aublanc, Bonopera et Chavance. Enfin, François Luchaire adjoint au Bureau un représentant des chercheurs (le médiéviste Pierre Michaud-Quentin) et des Instituts (le directeur de l'ISST (Institut des sciences sociales du travail), Marcel David)²³.

Outre ces représentants, la gouvernance de François Luchaire s'appuie également sur la nomination de chargés de mission, de rapporteurs de projet et de présidents de Commissions, ce qui permet plus de souplesse et constitue une forme de « garde rapprochée »²⁴ issue du collège des professeurs. On peut ainsi noter, à la tête de la Commission de l'administration générale, le doyen et juriste Claude-Albert Colliard ; à la tête de la Commission des enseignements et de la pédagogie, le politiste Maurice Duverger puis le juriste Michel Lesage, puis l'archéologue Jean Deshayes ; à la tête de la Commission des bâtiments, les historiens Henri Van Effenterre puis Hélène Arhweiler ; à la tête de la Commission des programmes de développement, le démographe Philippe Mouchez, puis l'historien Philippe Bernard, puis l'économiste Pierre Bauchet. Comme rapporteur du Budget, le professeur Girard, puis le juriste Pierre Lalumière ; comme rapporteur de l'audio-visuel, le juriste Pierre Gaborit ; comme rapporteur pour la création d'un département de mathématiques, informatique et statistiques, l'économiste Maurice Girault ; comme délégué aux activités physiques et sportives, le professeur Jacques Ulmann ; comme président de la Commission disciplinaire, le professeur Ollier ; comme président de la Commission des conventions, Jean Deshayes. Tous ces noms, qui reviennent souvent au sein de la correspondance de Luchaire, constituent la base de la gouvernance de l'université et deviendront, pour beaucoup, les futurs responsables de l'établissement²⁵.

Lors du Conseil du 23 janvier 1976, Hélène Ahrweiler est élue seconde présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, mettant fin au mandat de François Luchaire, mais s'inscrivant dans la continuité de celui-ci²⁶.

Historique de la conservation

Le fonds était conservé dans les bureaux de la présidence de l'université, au 12 place du Panthéon, puis versé au Service des archives de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en 2013.

Évaluation, tris et éliminations

Les documents en double (courriers et notes principalement) ont été supprimés selon les principes d'élimination réglementaire, ce qui correspond à 0,09 ml.

Mode de classement

Classement thématique. Le fonds était initialement composé de dossiers et sous-dossiers classés dans l'ordre alphabétique, ainsi que d'une partie de la correspondance en vrac.

Accroissement

Le fonds est clos.

²³Conseil de l'université, procès-verbaux des séances du 10 février 1971, du 12 mars 1973 et du 19 mars 1975, cités dans Philippe BOUTRY, Christophe CHARLE et Marie-Caroline LUCE, *L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*, op. Cit, p. 66.

²⁴Philippe BOUTRY, Christophe CHARLE et Marie-Caroline LUCE, *L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*, op.Cit, p. 66.

²⁵*Ibid*, p. 66-67.

²⁶Conseil de l'université, PV de la séance du 23 janvier 1976, Service des archives de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Présentation du contenu

Le fonds d'archives produit par François Luchaire est principalement composé de correspondance interne et externe, de notes, de rapports, de coupures de presse et de quelques publications. Ces documents sont rarement non datés, et la date de production a fait l'objet d'hypothèses déduites du contexte de production et de leur contenu. La composition du fonds révèle le fonctionnement interne et la gouvernance de l'université, comme en atteste le foisonnement des échanges entretenus par François Luchaire avec les enseignants, les membres des instances dirigeantes, mais également les étudiants et leurs représentants. Les dossiers sont, dans l'ensemble, alimentés durant tout le mandat de Luchaire, avec parfois des documents antérieurs qui éclairent les réflexions et échanges entretenus par celui-ci.

La correspondance ayant trait aux étudiants, leur inscription et leur parcours universitaire, a clairement pu être identifiée. Elle met en avant les négociations, réclamations et contestations étudiantes auxquelles doit faire face le président. Les incidents survenus dans les centres Tolbiac et Censier en particulier, sont plusieurs fois mentionnés, à la fois dans la presse et dans la correspondance. Aussi le maintien de l'ordre et la sécurité des locaux de l'université constituent-ils un élément central des discussions relatives aux conditions de travail des enseignants, personnels administratifs et des bibliothèques, et des étudiants. De fait, le site de Tolbiac apparaît comme un lieu de contestation étudiante²⁷. On trouvera ainsi la mention de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) à plusieurs reprises. À partir de 1971, l'UNEF est divisée en deux syndicats : l'UNEF-US (Union syndicale) de tendance trotskyste-lambertiste et l'UNEF-Renouveau qui rassemble communistes, radicaux de gauche et étudiants de la Convention des institutions républicaines²⁸. En 1973, les étudiants se mobilisent contre la réforme Fontanet instituant le DEUG et parallèlement contre la loi Debré qui réforme les sursis militaires, sursis et DEUG étant perçus comme un dispositif commun sélectif. À Tolbiac en particulier, le « Comité Rouge Tolbiac » (rassemblant les sympathisants et les militants de la Ligue communiste révolutionnaire) dénonce le DEUG et reçoit le soutien de certains syndicats de salariés. Les organisations étudiantes d'extrême gauche et d'extrême droite sont de plusieurs types : syndicats, sections spécialisées de mouvements politiques, indépendants ou autonomes, et les années 1970 sont marquées par l'opposition violente entre les mouvements étudiants : Tolbiac est ainsi le lieu d'affrontements quotidiens, notamment entre le GUD (Groupe union défense²⁹) et le GAJ (Groupe action jeunesse) d'une part, et les mouvements étudiants étiquetés à gauche d'autre part, tels que l'AMR (Alliance marxiste révolutionnaire), la LCR (Ligue communiste révolutionnaire), l'AJS (Alliance des jeunes pour le socialisme) et l'UNEF³⁰. Tolbiac apparaît comme un lieu stratégique pour d'éventuels blocages, dans la mesure où l'unité architecturale permet « d'obtenir le contrôle de la tour depuis le hall, « quelques tables et chaises entremêlées dans les accès aux ascenseurs et le tour est joué »³¹.

Le fonds souligne également l'importance des coopérations existant entre l'université et sa présidence d'une part, et les autres universités (parisiennes, nationales ou internationales), la recherche, les institutions et associations d'autre part. Ces coopérations nombreuses révèlent le souci du président Luchaire d'établir des liens durables et l'ouverture scientifique et culturelle de l'établissement. En effet, l'Université Paris 1 s'affirme avec une « vocation

²⁷Marina MARCHAL, « Tolbiac, haut lieu des luttes étudiantes (1973-1989) », in Florence BOURILLON, Éléonore MARANTZ, Stéphanie MECHINE et Loïc VADELORGE (dir.), *De l'Université de Paris aux universités d'Île-de-France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.

²⁸Marina MARCHAL, « Tolbiac, haut lieu des luttes étudiantes (1973-1989) », *op.cit.*, p. 173.

²⁹Le GUD est créé en décembre 1968 par l'extrême droite étudiante. En novembre 1972, certains dirigeants du GUD s'opposent au rapprochement avec Jean-Marie Le Pen, créant une scission avec le courant solidariste qui se rassemble sous l'appellation GAJ, et suscitant des affrontements entre les deux courants pour le contrôle d'Assas. Cf. Marie-Caroline LUCE, « Le centre Tolbiac, tradition militante et contestations (1973-1986) », 2019, hal-01962636.

³⁰Marina MARCHAL, « Tolbiac, haut lieu des luttes étudiantes (1973-1989) », *op.cit.*, p. 176.

³¹Marie-Caroline LUCE, « Le centre Tolbiac... », *art.cit.*

universaliste mondiale »³². François Luchaire crée *ex nihilo* un cadre de gestion des relations internationales de l'université. Auparavant, les « principaux acteurs dans ce domaine à Paris étaient les facultés et le rectorat, le recteur de l'académie de Paris étant en même temps le président du Conseil de l'Université de Paris »³³. La Cité universitaire internationale, créée en 1921, est placée sous la responsabilité de ce conseil. L'université hérite d'une partie des relations extérieures de l'ancienne Sorbonne avec un maintien des contacts personnels et scientifiques des enseignants avec des professeurs et chercheurs étrangers. François Luchaire nomme également un délégué aux relations internationales, Claude-Albert Colliard, chargé de « prévoir l'organisation des relations avec les Universités étrangères »³⁴. La démarche entreprise par Colliard permet d'associer à chaque UER de l'université à l'identification de partenaires étrangers à contacter. Si aucune structure permanente chargée des relations internationales n'est créée sous la présidence Luchaire, il existe un service d'accueil pour les étudiants de droit et de sciences économiques et le Secrétariat général abrite également des services administratifs en charge des professeurs associés ou des étudiants étrangers³⁵. L'interdisciplinarité est également au cœur de l'organisation de l'université, comme le suggèrent les nombreux échanges relatifs à la pédagogie et aux recherches et rencontres scientifiques.

Ainsi, ce fonds constitue une source pour l'écriture de l'histoire de l'établissement, de son émergence et de sa gouvernance. La correspondance témoigne de l'existence de réseaux inter-universitaires, culturels, institutionnels et politiques, dans un contexte de recherche d'autonomie de l'Université, de réformes politiques et de débats relatifs à ses financements.

Sources complémentaires

Notice biographique « François Luchaire » sur le site du Conseil Constitutionnel : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/membres/francois-luchaire>

Autres instruments de recherche

Tracts de mouvements étudiants (1973-1974), répertoire numérique détaillé 20120011/1-7, Archives de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. En ligne : https://archives.panthonsorbonne.fr/sites/default/files/inline-files/IR_Tracts%20de%20mouvements%20%C3%A9tudiants_1.pdf

Bibliographie

Jeannette BOUGRAB et Didier MAUS (dir.), *François Luchaire, un républicain au service de la République*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2005.

Florence BOURILLON, Éléonore MARANTZ, Stéphanie MECHINE et Loïc VADELORGE (dir.), *De l'Université de Paris aux universités d'Île-de-France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.

Philippe BOUTRY, Christophe CHARLE et Marie-Caroline LUCE, *L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Cinquante ans entre utopie et réalités (1971-2021)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2021.

³²Eric PESME, *L'action internationale de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Une vocation universaliste*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2021.

³³*Ibid*, p. 41.

³⁴Lettre de Claude-Albert Colliard à Hélène Ahrweiler, vice-présidente de l'université Paris 1, 29 octobre 1971, Archives nationales, 20141257/32. « Les relations internationales à l'université Paris 1 (1971-1988) », cité dans Eric PESME, *L'action internationale de l'Université Paris 1*, *op.cit.*, p. 41.

³⁵Eric PESME, *L'action internationale de l'Université Paris 1*, *op.cit.*, p. 42.

Sibylle Le VOT, « Les enjeux architecturaux de la démocratisation de l'université : le Centre multidisciplinaire Tolbiac entre recherche sculpturale et dimension constructive », in Éléonore MARANTZ et Stéphanie MECHINE (dir.), *Construire l'Université. Architectures universitaires à Paris et en Île-de-France (1945-2000)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2016, pp. 147-162.

Marie-Caroline LUCE, « Le centre Tolbiac, tradition militante et contestations (1973-1986) », 2019, hal-01962636.

Eric PESME, *L'action internationale de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Une vocation universaliste*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2021.

Table des sigles

A

AJS : Alliance des jeunes pour le socialisme
AMR : Alliance marxiste révolutionnaire
ATOS : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service
AUPELF : Association des universités partiellement ou entièrement de langue française

B

BIU : Bibliothèque inter-universitaire

C

CIFFOP : Centre inter-universitaire de formation à la fonction personnel

D

DES : Diplôme d'études supérieures spécialisées
DHC : Docteur honoris causa

G

GAJ : Groupe action jeunesse
GIHP : Groupement des intellectuels handicapés physiques
GUD : Groupe union défense

I

IGH : Immeuble de grande hauteur

L

LCR : Ligue communiste révolutionnaire

S

SNESup-FEN : Syndical national de l'enseignement supérieur

U

UER : Unité d'enseignement et de recherche
UNEF : Union nationale des étudiants de France
UNESCO : Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

20130043/1-10

Fonctionnement interne et gouvernance de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

1954-1976

20130043/1

Instances dirigeantes.

Conseil de l'Université, réunions du Bureau : procès-verbaux y compris projets (1972-1973), note, projet de statut du Centre de photocopie (s.d.), courrier sortant (1972).
Formations restreintes : procès-verbaux (1971-1973), notes, circulaire.

1971-1973

20130043/2-6

Gestion du personnel.

1968-1976

20130043/2-4

Recrutements, nominations et contentieux.

1969-1976

20130043/2

Enseignants et personnel (1969-1973).

Nominations, recrutements et législation : décret (1969), courriers entrants et sortants, lettres de motivation, curriculum vitae, cartes de visite, attestations, notes, liste, contrat type portant définition du régime juridique applicable aux charges d'enseignement pratique d'ordre juridique et de sciences économiques ou politiques dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Éducation nationale (s.d.).

Travailleurs handicapés (1970-1971) : notes, arrêté du Ministère du Travail, de l'emploi et de la population, journal du GIHP (Groupement des intellectuels handicapés physiques) (1970), courriers sortants.

Contentieux* : délibération du Tribunal administratif de Paris (1972), dossier concernant le décès d'un enseignant (1973).

1969-1973

*Le dossier contentieux est soumis à délai de communicabilité.

20130043/3

Enseignants et personnel (1974-1976).

Nominations, recrutements et législation : courriers entrants et sortants, attestations, certificats, motion du Comité de coordination des personnels enseignants non titulaires (1975).

Contentieux* : dossier (1975).

1974-1976

*Le dossier contentieux est soumis à délai de communicabilité.

20130043/4

Rapport De Baeque.

Rapport relatif à la situation des personnels enseignants des universités : rapport, observations des syndicats, projet d'avis du Conseil de l'Université.

1974-1975

20130043/5

Associations professionnelles et syndicats.

Associations professionnelles, réunions, compositions des bureaux, analyses : courriers entrants et sortants, questionnaire, annuaire, liste, notes, carte de vœux, comptes rendus de réunion.

Concerne l'Association des Assistants en Sciences économiques, l'Association des Universités à dominante juridique et politique, l'Association nationale des chargés de travaux dirigés, l'Association des professeurs des Facultés de droit et des sciences économiques pour le Développement et la Coopération, l'Association d'Entraide des Fonctionnaires, l'Association nationale des docteurs en droit, l'Association nationale des maîtres-assistants.

Syndicats des enseignants et des personnels administratifs et techniques, réunions, réclamations, élections : complément de bulletin d'information (1970), statuts (1972), courriers entrants et sortants, pétition (s.d.), procès-verbal (1973), liste de candidats (1973), motion (1975).

1969-1975

20130043/6

Formations et missions professionnelles.

Préparation, autorisations : brochure du Centre inter-universitaire de formation à la fonction personnel (s.d.), vœu du Conseil de l'UER n°8 (1971), courrier entrant, documentation préparatoire au stage du Centre d'études et de réalisations pour l'éducation permanente portant sur le programme permanent d'initiation et de perfectionnement au droit et à la gestion des collectivités locales (7-9 mars 1973), projet manuscrit de formation pédagogique des assistants de Paris 1 (s.d.), notes de service, fiches de demande et attestations d'autorisation d'absence (1968-1975).

1968-1975

20130043/7-9

Locaux, sécurité et maintien de l'ordre.

1954-1976

20130043/7

Centre Tolbiac.

Détériorations, aménagements, sécurisation, conditions de travail, incidents et maintien de l'ordre : courriers entrants et sortants, journaux universitaires, notes et notamment celle du directeur du Cabinet de la vice-présidence du Conseil d'État relative à Michel Teitgen (1954), extrait du Journal officiel du 6 décembre 1967 relatif aux vérifications effectuées dans les immeubles de grande hauteur, étude analytique des charges annuelles du centre Tolbiac (1973), plans des locaux de Tolbiac (1975), liste des professeurs et maîtres assistants convoqués à Tolbiac (s.d.). Restauration au centre Tolbiac : notes, tracts, affiche, courriers et plans relatifs au restaurant universitaire à Tolbiac (1974-1976).

1954-1976

20130043/8

Centres Panthéon, Sorbonne et Saint-Charles.

Détériorations, rénovations, sécurisation, réceptions, incidents et maintien de l'ordre : courriers entrants et sortants, journaux universitaires, notes, conventions, motions, rapports, tableaux, arrêtés relatifs à la sécurité et au maintien de l'ordre dans les locaux (1972, 1975), pétition (1976), tracts et communiqués des syndicats étudiants.

1971-1976

20130043/9

Centre Censier.

Incidents, maintien de l'ordre : courriers entrants et sortants, copies de coupures de presse relatives au Centre Censier (1972), extrait du compte-rendu de séance de l'Assemblée nationale évoquant la drogue à l'université et les désordres du centre Censier (28 avril 1972), calendrier des démarches faites par François Luchaire à propos du Centre Censier (1972), comptes-rendus de réunions et motions des conseils d'UER (1972), pétition d'étudiants (1975), tracts et communiqués des syndicats étudiants, notes .

1971-1975

20130043/10

Budget.

Subventions, allocation des crédits de recherche, attribution des bourses, frais de fonctionnement et heures complémentaires : circulaire relative aux frais de gestion (1964), courriers entrants et sortants échangés notamment avec Michel Langlais, intendant universitaire - agent comptable de l'université, décrets relatifs à la désignation de l'Agent comptable (1970-1971), notes, tableaux statistiques, copies de remises de chèques (1971).

1964-1976

20130043/11-17

Pédagogie, enseignement et vie étudiante.

1969-1976

20130043/11-12

Organisation des enseignements, examens et diplômes.

1969-1976

20130043/11

Enseignements et examens.

Organisation, statistiques : arrêté du 2 septembre 1969 relatif aux examens spéciaux d'entrée dans les universités, courriers entrants et sortants, calendriers de sessions d'examens (1972, 1974), échanges et programmes relatifs à la création d'une licence en droit mention « Droit et économie de l'agriculture » (1971), tableaux comparatifs des budgets des UER juridiques en 1971 et 1972, guide de l'étudiant en capacité pour l'année universitaire 1972-1973, notes des Conseils d'UER, brochures du CIFFOP (Centre inter-universitaire de formation à la fonction personnel, s.d.) et du Centre d'études et de réalisations pour l'éducation permanente portant sur le programme

permanent d'initiation et de perfectionnement au droit et à la gestion des collectivités locales (7-9 mars 1973), tableaux statistiques des résultats d'admissibilité, d'admission et des soutenances de thèses (1972-1973), conventions, liste des matières pour lesquelles sont organisés des TD (s.d.).

1969-1975

20130043/12

Réformes, diplômes et concours.

Organisation, formations, réflexions et mise en œuvre : courriers entrants et sortants, notes, listes de candidats, attestation, photocopie de diplôme de doctorat de droit, notes, rapport sur le concours d'agrégation de droit privé et sciences criminelles (1971), programmes des enseignements 1971-1972 pour la licence et le DES de sciences économiques (1971), communiqués de presse des syndicats étudiants (1972), rapports du Groupe de travail sur le projet de Centre de formation des maîtres (1972) et de la Commission « Formation des Maîtres » du Conseil de l'Université de Picardie (1972), allocution prononcée par Olivier Guichard (ministre de l'Éducation nationale) (s.d.), procès-verbal de réunion du Bureau du Conseil de l'Université (janvier 1972), avant-projet de loi (1974), projet d'avis de la Commission de la Pédagogie et de la Commission permanente de la Conférence des Présidents d'universités (1974), projet de convention entre le Ministère de l'Éducation, le Secrétariat d'État aux Universités et l'Université de Paris 1 relative à la formation des maîtres du secondaire (1975).

1971-1976

Les réformes concernées sont la réforme Haby (1975) et le projet de réforme Fontanet (1973).

20130043/13-14

Recherche et bibliothèques inter-universitaires.

1970-1975

20130043/13

Bibliothèques inter-universitaires.

Création, organisation, fonctionnement : courriers entrants et sortants, notes, décrets relatifs aux bibliothèques universitaires (1970, 1972), tableaux de répartition des subventions ministérielles (1972), livret de présentation de la bibliothèque inter-universitaire « A » (1973), liste des représentants élus, fiche de notation du conservateur en chef de la BIUA (1973), projets de convention et convention portant création, modalités d'organisation et de fonctionnement des bibliothèques inter-universitaires « A », « B » et « C » (1972-1974), procès-verbal de réunion du Conseil de la Bibliothèque inter-universitaire A (1975), compte-rendu.

1970-1975

20130043/14

Laboratoires et centres de recherche de l'université.

Organisation, réunions, relations avec la présidence : courriers entrants et sortants, projets de budget des centres de recherche, rapport d'activité 1968-1970 du Laboratoire de comptabilité nationale et de planification (1971), tableaux statistiques relatifs aux crédits de recherche (1972), programmes des conférences et des activités du Cercle universitaire « Connaissance de l'Afrique » (1972), arrêté désignant les représentants de l'Université Paris 1 au Conseil du Centre de recherches africaines

(1973), convention portant création de l'Atelier informatique (1973), compte-rendu et procès-verbaux de réunions, notes, listes de programmes et de contacts, dossier de demande d'aide à la recherche (1974), contrat et projet de recherche, rapport scientifique sur l'année universitaire 1973-1974 de l'Institut de recherche sur les civilisations de l'Occident moderne – XIVe-XIXe siècles.

1970-1975

20130043/15-17

Vie étudiante.

1969-1976

20130043/15

Inscriptions et équivalences des étudiants (1969-1973).

Organisation, échanges : courriers entrants et sortants, tableaux statistiques d'équivalence, extrait du bulletin officiel de l'Éducation nationale (1969), feuille de contacts (1970), livret de l'Office national des Universités et Écoles françaises de Paris relatif aux équivalences (1971), notes, circulaire (1972), trois affiches de campagne d'inscriptions (1973), fiches individuelles d'inscription administrative (s.d.), dossier de demande d'équivalence (s.d.), convocation, bulletin d'inscription, arrêtés, certificats médicaux et de scolarité, relevé de notes, attestations, certificats.

1969-1973

20130043/16

Inscriptions et équivalences des étudiants (1974-1976).

Organisation, échanges : courriers entrants et sortants, notes, convocation, bulletin d'inscription, arrêtés, certificats médicaux et de scolarité, relevé de notes, attestations.

1974-1976

20130043/17

Syndicats et associations étudiants.

Échanges, réunions, élections : procès-verbal et compte rendu de réunions du Conseil de service des sports (1974) et du Conseil du service des activités physiques sportives et de plein air (1975), programme d'activités sportives (1974), décision de section disciplinaire* (1975), courriers entrants et sortants (notamment avec le SNESUP), notes, journaux d'associations sportives universitaires (1975), arrêté, tableau de comptabilité, texte de l'intervention du député Jacques Chambaz à l'Assemblée Nationale relative au budget du Secrétariat d'État aux Universités (1975), motions, pétitions, liste d'émargement.

À noter : courrier entrant du secrétaire des relations internationales de l'Université de Belgrano (Buenos Aires) de 1972, accompagné d'une photographie de l'équipe de football de l'Université et de la liste des étudiants membres de l'équipe.

1970-1976

*Le dossier section disciplinaire est soumis à délai de communicabilité.

20130043/18-24

Coopérations scientifiques, universitaires, culturelles et associatives.

1951-1976

20130043/18-19

Coopérations universitaires.

1968-1976

20130043/18

Universités parisiennes.

Accords, échanges, coopération, négociations : courriers entrants et sortants, cartons d'invitation, résolutions, mémorandums d'appel à l'action du Conseil de l'Université Paris III (1970-1971), compte-rendu de mandat du doyen Georges Poitou de la Faculté des sciences d'Orsay (décembre 1970), tableaux de crédits alloués et d'état de demandes de cours supplémentaires (1970, 1971), journal n°1 de l'Université Paris-Nanterre (mai 1971), listes des postes à pourvoir dans les universités.

1968-1975

Concerne les Facultés Libres d'Économie et de Droit, Paris II, Paris III, Paris X, Paris XI, Paris XII, Paris XIII, ainsi que certaines autres universités parisiennes.

20130043/19

Universités françaises et étrangères.

Accords, échanges, coopération : courriers entrants et sortants (dont des échanges relatifs à la coopération avec l'Algérie), notes, bibliographie, rapports, carte de visite, projets d'accords entre universités, programme de conférence de l'AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française) (1975), bulletin d'inscription, listes, ordre du jour, questionnaires, conventions, livret (1975).

1970-1976

20130043/20

Coopérations scientifiques : centres et associations de recherche.

Échanges, adhésion, coopérations : courriers entrants et sortants, notes, liste alphabétique des membres titulaires et correspondants de l'Académie d'Outre-Mer décédés (s.d.), répertoire des travaux de la Fondation nationale des sciences politiques (1970), conventions (1970, 1972), curriculum vitae, bibliographie, télégramme, comptes rendus de réunions et d'assemblées générales, avis d'ordonnement, notes, carte de vœux de nouvelle année (1971), extraits de publications scientifiques (1973), liste des instituts membres et statuts de l'Association européenne des instituts de recherche et de formation en matière de développement (1975), circulaires, programme, bulletins de participation, d'affiliation et d'adhésion, questionnaire (1975), bulletins de liaison du Comité international de coordination des recherches nationales en démographie et de l'Association française des sciences politiques (1974, 1975), attestations de cotisation, commande d'abonnement.

1970-1976

20130043/21-23

Coopérations institutionnelles, culturelles et financières.

1951-1976

20130043/21

UNESCO.

Échanges, accords, coopération : décret du 2 mai 1951 portant constitution d'une Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), bulletins d'information (janvier 1974, octobre 1975), courriers entrants et sortants, notes, rapport d'activité 1973-1974, compte rendu de réunion du Comité Sciences sociales, humaines et culture (décembre 1974), ordres du jour, projet de programme et de budget pour 1975-1976 (1974), liste des membres du Bureau de la Commission (1974), calendrier des réunions des Comités (1975).

Réunion de l'UNESCO à Helsinki (octobre 1975) : carte postale vierge, invitation, exemplaire de « Comparabilité des diplômes en droit international » (1972), convention et avant-projet de convention, rapports, article, tableau statistique, formulaire de réservation, ordres du jour, carte de visite, programme, décision, retranscription de discours, liste de participants, prospectus touristiques sur Helsinki.

1951-1975

20130043/22

Associations et engagements socio-culturels.

Échanges, organisation, déplacements (notamment au Japon), coopération : notes, courriers entrants et sortants, programmes de conférences et de stages, tableau statistique relatif à l'organisation des journées du sang organisées dans les centres universitaires (1971), rapports financiers de l'Association pour l'étude des problèmes d'Outre-Mer (1972-1974), projets de statuts et de règlement intérieur du Centre des assurances de Paris (1973), ordres du jour, retranscriptions d'allocutions de l'Union des femmes françaises (1975).

1970-1976

20130043/23

Liens financiers et commerciaux.

Coopération, échanges : courriers entrants et sortants (dont des échanges avec la Fondation Ford (1972-1975)), rapports.

1970-1975

20130043/24

Publications et relations avec la presse.

Échanges, organisation : projets d'articles et communiqués de François Luchaire adressés à la presse (dont proposition de nomination de Pablo Picasso comme Docteur *honoris causa* (s.d. [1971])), manuscrit du projet de traité de droit constitutionnel et institutions politiques d'André Hauriou (1971-1972), essai, programme d'interventions pour la commémoration Sismondi (1973), notes, courriers entrants et sortants, extraits de coupures de presse, invitations à une représentation au Théâtre d'art Dimitri Kollatos (janvier 1974), statuts des « publications de la Sorbonne » (1973).

1969-1976